

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 14 septembre 2021
portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est)

NOR : TREA2127798S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 16 ;

Vu la décision du 7 janvier 2021 modifiée portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est mentionnées dans la décision du 7 janvier 2021 susvisée, à :

M. Yves Tatibouet, administrateur général ;

M. Nicolas Lochanski, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

Mme Valérie Fulcrand-Vincent, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du département « gestion des ressources » mentionnées à l'article 3 de la décision du 7 janvier 2021 susvisée, à Mme Catherine Zerrouki, attachée principale d'administration de l'État.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions des divisions techniques mentionnées à l'article 4 de la décision du 7 janvier 2021 susvisée, à :

M. Gilles Darbos, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Raphaël Goriot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Jean-Yves Pieri, attaché principal d'administration de l'État ;

M. Gilles Raymond, attaché principal d'administration de l'État ;

M. Benjamin Vialard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Joëlle Pelous, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Jérôme Pirel technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Sophie Nercessian, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, pour l'application de l'article L. 6221-3 du code des transports, à :

M. Didier Gallard, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Éric Lallis, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Thierry Le Verrier, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Claire Cucchiarini, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Guilhem Renier, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Christophe Spitéri, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la délégation Corse mentionnées à l'article 7 de la décision du 7 janvier 2021 susvisée, à :

M. François Lebailly, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Marie-Joseph Brescia, attachée principale d'administration de l'État ;

Mme Laetitia Bertrand, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Françoise Guette, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la délégation Côte d'Azur mentionnées à l'article 7 de la décision du 7 janvier 2021 susvisée, à :

M. Philippe Gimenez, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Jean-Bernard Grass, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Véronique Iamann, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Cédric Tedesco, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Daniel Fiorio, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale.

Article 7

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est, à :

M. Jean-Yves Baudet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Fathi Benkoula, attaché principal d'administration de l'Etat ;

M. Christophe Bruni-Yahia, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Gilles Darbos, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Philippe Durgeat, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Daniel Fiorio, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

M. Philippe Gimenez, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Raphaël Goriot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Jean-Bernard Grass, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Sami Hadji, attaché principal d'administration de l'Etat ;

Mme Véronique Iamann, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. François Lebailly, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Jean-Yves Pieri, attaché principal d'administration de l'Etat ;

M. Gilles Raymond, attaché principal d'administration de l'Etat ;

M. Cédric Tedesco, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Benjamin Vialard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 8

La décision du 2 juin 2021 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est) est abrogée.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 14 septembre 2021.

P. CIPRIANI